



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 7 JUILLET 2016

I/ Services périscolaires : tarifs bus et garderie suite à commission scolaire du 29 juin 2016

Suite au dernier conseil municipal, la commune de Chenevelles a souhaité réunir les commissions scolaires des deux communes afin de déterminer les tarifs à appliquer à la rentrée de septembre 2016, concernant la garderie et le transport scolaire.

Tarifs proposés pour la prochaine rentrée – année 2016-2017

bus	28.50€/trimestre		
garderie	1.25€ /matin	1.45€ /soir avec goûter	5€ /séance exceptionnelle
	1.20€ /mercredi midi		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- De modifier les tarifs des services périscolaires, pour la rentrée de septembre 2016, pour la garderie et le bus, comme mentionnés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à modifier les règlements correspondants.
- De préciser que les tarifs des services périscolaires seront ainsi déterminés pour l'année scolaire 2016-2017 :

bus	28.50€/trimestre		
cantine	3.30€/enfant + personnel	4.20€/enfant non inscrit avant 9h10	
	2.00€/enfant bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé)		
	4.30€/enseignant	12€/élus + autres membres	
garderie	1.25€/matin	1.45€/soir avec	
	1.20€/mercredi midi	5€/séance exceptionnelle	
NAP	24€/trimestre	6€/séance exceptionnelle	

II/ Tarifs location salle des fêtes pour association

Lors du dernier conseil municipal, les tarifs de location de la salle des fêtes ont été validés pour l'année 2017, comme suit :

	2017
LOCATION SALLE DES FETES	
tarifs location	
une journée en semaine	220,00 €
forfait week-end 2 jours	290,00 €
forfait week-end 3 jours	370,00 €
association communale	50,00 €
chauffage	
forfait chauffage particulier	80,00 €
forfait chauffage association	40,00 €
caution	
location	300,00 €
ménage	60,00 €

Monsieur le Maire propose d'octroyer une location gratuite, par année, à l'ensemble des associations de la commune de Monthoiron, à compter de janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'accorder, à chaque association communale, une location gratuite, par année civile, à compter de janvier 2017.

III/ Ecole : demande de subvention exceptionnelle - fichiers mathématiques CP-CE1

Par courrier du 2 juin 2016, la directrice de l'école de Monthoiron demande une subvention exceptionnelle sur le budget 2016. Elle précise que le budget qui lui est attribué ayant baissé de 100€, il lui est difficile « d'envisager sereinement la préparation de la rentrée ».

A la lecture du récapitulatif du coût des supports pédagogiques en mathématiques pour les CP et les CE1, il apparaît que le budget total de ces fichiers est de 362.10€. La somme de 30€ lui est ainsi nécessaire pour commander tout le reste des fournitures.

Après discussion, le conseil municipal a décidé d'octroyer 100€ supplémentaire sur son budget 2016.

IV/ Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne (SDCI) : - dissolution du syndicat du CEG de Vouneuil sur Vienne

Par courrier du 9 juin dernier, la Préfecture de la Vienne a transmis, pour avis, à tous les maires, membres du syndicat, l'arrêté n°2016-D2/B1-013 portant intention de dissoudre le syndicat du CEG de Vouneuil sur Vienne pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne.

Après lecture de l'arrêté correspondant, il est proposé au conseil municipal, la dissolution de ce syndicat, à compter de janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter la dissolution du syndicat du CEG de Vouneuil sur Vienne.

- **modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC)**

Par courrier du 9 juin dernier, la Préfecture de la Vienne a transmis, pour avis, à tous les maires des communes incluses dans le projet de périmètre du nouvel EPCI, l'arrêté n°2016-D2/B1-009 portant projet de modification de périmètre de la CAPC pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne.

Après lecture de l'arrêté correspondant, il est proposé au conseil municipal, la modification de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter la modification de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne.

A compter de janvier 2017, la CAPC comprendra les communes suivantes :

- Angles-sur-l'Anglin, Antran, Archigny, Availles-en-Châtellerault
- Bellefonds, Bonneuil-Matours, Buxeuil
- Cenon-sur-Vienne, Cernay, Châtellerault, Chenevelles, Colombiers, Coussay-les-Bois
- Dangé-Saint-Romain, Doussay
- Ingrandes
- Leigné-les-Bois, Leigné-sur-Usseau, Lençloître, Les Ormes, Lésigny, Leugny
- Mairé, Mondion, Monthoiron
- Naintré
- Orches, Ouzilly, Oyré
- Pleumartin, Port-de-Piles
- La Roche Posay
- St Christophe, St Genest d'Ambière, St Gervais-les-Trois-Clochers, St-Rémy-sur-Creuse, Savigny-sous-Faye, Scorbé-Clairvaux, Senillé-Saint-Sauveur, Sérigny, Sossais
- Thuré
- Usseau
- Vaux-sur-Vienne, Vellèches, Vicq-sur-Gartempe, Vouneuil-sur-Vienne

VI/ Vie des Commissions

- **POINT SUR :**

- Conseil d'école du 7 juin 2016 : répartition des CE1 entre les 2 écoles
- Réunion trimestrielle avec le personnel du 9 juin 2016
- Tour de France cycliste du 5 juillet 2016
- Personnel : recrutement pour le remplacement secrétariat de Mairie à compter du 1^{er} septembre 2016

- **DATES A RETENIR :**

- Feu d'artifice : samedi 9 juillet au stade
- Bistrot Guinguette : jeudi 21 juillet derrière l'Eglise
- Eglise accueillante + concert M. Agnew : mercredi 3 août
- Ballade en calèche : vendredi 19 août
- Tour cycliste Poitou-Charentes : jeudi 25 août
- Randonnée de la CAPC : mercredi 31 août
- Conseil Municipal : jeudi 8 septembre à 19h00

VI/ Informations et questions diverses

- Devis :

- peinture salle de garderie de l'école
- fabrication étagère double pour bibliothèque suite à réunion du 16 juin